



Immatriculer un scooter de 1996

Par **julotte**, le **14/03/2016 à 16:43**

Bonjour à tous et toutes
Nous avons acheté un scooter 50cm³ Peugeot " RAPIDO " à notre fils en 1996, et assuré seulement cette année là. Ce scooter était dans un garage depuis 1996 (non immatriculé et non assuré , puis qu'il ne roulait pas)
Nous voudrions le vendre car il est en bon état et n'a que 7000km . Malheureusement nous n'avons plus la facture , il nous reste juste la quittance de l'assurance de 1996.
Notre question: comment pouvons-nous faire immatriculer ce scooter pour le vendre , car nous avons un acheteur.
Merci pour votre aide
Cordialement

Par **Lag0**, le **14/03/2016 à 16:47**

Bonjour,
Voir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21814>